

Dix de Chœur, c'est quoi ?

C'est une association étudiante, dite loi 1901, dont le but est de vous faire chanter toute l'année tout en développant les activités de la chorale de l'Université Paris Nanterre et plus largement, de diffuser la culture musicale et artistique.

L'inscription est obligatoire

Le Service des Affaires Culturelles de l'UPN (ACA2) finance et offre un atelier de chant choral. Les tarifs ont été votés par le Conseil d'Administration de l'UPN.

Pour un travail de qualité, l'assiduité est nécessaire

Tous les niveaux sont acceptés y compris les débutants, mais une participation à toutes les répétitions (sauf cas de force majeure) est nécessaire pour pouvoir produire un résultat de qualité lors des concerts.

Pour plus d'informations sur Dix de Chœur ou pour nous suivre...

www.dixdechoeur / Instagram : @dix_de_choeur / Facebook : @dixdechoeur / contact@dixdechoeur.fr

Montant de l'inscription 2025-2026 :

Membre UPN (Université Paris Nanterre) (étudiant, enseignant, personnel administratif, retraité) : 40 €

Étudiant hors UPN ou participant extérieur : 80 €

Les participations ci-dessus sont ramenées à 25€ et 45€ pour une inscription pour un semestre.

La cotisation est à régler par **chèque**, à l'ordre de *Dix de Chœur*, et à remettre lors d'une répétition,

Ou par **virement** (IBAN sur demande), ou par **CB** sur le site Hello Asso.

Pour ceux qui souhaitent apporter un financement supérieur au montant de leur inscription de 40 ou 80€, il est possible de faire un don à l'association, par règlement séparé de votre adhésion. L'association vous remettra un reçu fiscal.

Bulletin d'adhésion 2026-2027 à Dix de Chœur

NOM, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Pupitre : ☐ Basse ☐ Ténor ☐ Alto ☐ Soprano ☐ ne sait pas

Statut : ☐ Étudiant UPN ☐ Personnel enseignant UPN ☐ Personnel administratif UPN
 ☐ Étudiant non UPN ☐ Retraité UPN ☐ Extérieur

Période : ☐ Année entière ☐ 1^{er} semestre ☐ 2^e semestre

Règlement par ☐ chèque ☐ virement ☐ CB (HelloAsso) Montant : €

En adhérant, vous consentez aux termes du Règlement Intérieur en vigueur (disponible sur dixdechoeur.fr).

Droit à l'image

Vous autorisez par défaut Dix de Chœur à utiliser votre image dans :

-le trombinoscope (diffusion interne sur padlet et groupe WhatsApp);

-photos ou vidéos de groupe destinées à une diffusion sur site internet ou réseaux sociaux.

Le consentement peut être retiré à tout moment en écrivant à contact@dixdechoeur.fr.

Si vous vous opposez à la diffusion de votre image dans le cadre sus-décrit, cochez cette case ☐

Date :

Signature :